

Santé et sécurité des artisans : une nouvelle étude sur la perception et la gestion du risque de chute de hauteur

La CAPEB, la CNATP, l'IRIS-ST et l'OPPBTP publient une étude sur la perception et la gestion du risque de chute de hauteur, l'une des principales causes d'accidents graves et mortels sur les chantiers. Cette étude éclaire les défis et les solutions pour aider les artisans à gérer ces risques et renforcer la sécurité sur le terrain.

Les chutes de hauteur : la première cause d'accidents mortels sur les chantiers

En dehors des accidents de la route, les chutes de hauteur dominent les causes d'accidents mortels dans le secteur du bâtiment. Ces accidents, souvent liés aux travaux en hauteur (rénovation de toitures, utilisation d'échafaudages, et d'escabeaux) ou aux zones en bordure de tranchées, entraînent chaque année décès et incapacités permanentes, impactant lourdement les artisans du BTP et autres métiers à risques.

Ce que disent les artisans : perceptions et pratiques sur le terrain

Près de 49 % des artisans ont été confrontés, directement ou indirectement, à des chutes de hauteur. En cas d'urgence, seuls 27 % déclarent utiliser systématiquement un équipement de sécurité. Ce chiffre montre qu'il reste des efforts à faire pour renforcer la prévention, surtout lors d'imprévus.

Les chefs d'entreprise rappellent que les chutes de hauteur ne sont pas dues à la malchance mais à des précautions insuffisantes. Plus de la moitié des entreprises ont investi dans des protections collectives, et 47 % des répondants incluent désormais une ligne dédiée aux équipements de protection dans leurs devis, tandis que 28 % répartissent ces coûts dans d'autres lignes budgétaires.

Les employeurs estiment que leurs salariés sont conscients du risque, mais la perception du danger varie selon les chantiers, ce qui souligne le besoin de mesures spécifiques et adaptées. La traçabilité des contrôles des équipements de protection reste également insuffisante, compliquant le suivi et la sécurité des dispositifs.

Prévenir les risques : coût des équipements et manque de soutien financier

L'étude met en évidence un frein majeur : le coût des équipements de protection collective. Si 66 % des entreprises de 1 à 5 salariés investissent dans ces dispositifs, seulement 20 % des structures sans salarié en font de même. Par manque d'information, beaucoup d'artisans ignorent aussi l'existence d'aides financières facilitant l'accès à ces équipements indispensables.

Les priorités des artisans pour plus de sécurité

42 % des artisans identifient des besoins spécifiques pour améliorer la sécurité face aux chutes de hauteur. Ils réclament notamment :

- Plus d'aides financières pour l'acquisition d'équipements de protection,
- Un accompagnement personnalisé sur leurs chantiers,

- Des supports de sensibilisation visuels (comme des vidéos) pour mieux informer leurs équipes et clients. Alors que de nombreux outils de prévention existent, seuls 19 % des artisans les utilisent régulièrement. La diffusion de ces outils est essentielle pour maximiser la sécurité.

Une mobilisation nationale pour la sécurité des chantiers

La CAPEB soutient pleinement la campagne nationale du ministère du Travail contre les accidents graves et mortels, visant à sensibiliser et protéger davantage les artisans en proposant des solutions adaptées et des actions ciblées pour prévenir les chutes de hauteur.



[Cliquez pour télécharger l'étude « La perception et la gestion du risque de chute de hauteur : Artisanat du BTP – Enquête nationale 2024 »](#)

À propos de la CAPEB

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (61 000 entreprises).

- 621 803 entreprises, soit 97 % des entreprises du bâtiment, dont 457 650 entreprises travaillant sans salarié (incluant 200 386 en micro-entreprises) et 164 153 entreprises employant entre 1 et 10 salariés
- 518 599 salariés, soit 47 % des salariés
- 60 000 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (46 %)

Suivez la CAPEB sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités, événements et actions :

- **X** : @capeb_fr
- **Facebook** : @capeb.nationale

- **LinkedIn** : @capeb

A propos de la CNATP

Créée en 1993, la Chambre nationale de l'artisanat des Travaux publics et du Paysage (CNATP) défend les intérêts et promeut les entreprises artisanales des Travaux publics et du Paysage. Ces deux métiers regroupent plus de 20 activités. (www.cnatp.org).

On compte :

- 61179 entreprises de Travaux publics et de Paysage.
- 92,6 % de ces entreprises sont artisanales (moins de 20 salariés).
- 1663 entreprises sont Travaux publics soit 91,74 % du secteur,
- 25690 entreprises sont Paysagistes soit 96,34 %.
- Les effectifs salariés des entreprises de Travaux publics de moins de 20 salariés sont de 76077.

A propos d'IRIS-ST

L'IRIS-ST (Institut de Recherche et d'Innovation en Santé et en Sécurité au Travail) créé en 2007 par la CAPEB et la CNATP, se consacre intégralement aux questions de prévention des risques dans l'artisanat du bâtiment. Grâce à sa connaissance du monde artisanal, l'IRIS-ST développe et met à disposition des artisans des solutions et des outils adaptés, en privilégiant une approche métier. Accompagner, informer, rechercher des équipements innovants, créer des outils ou encore mener des études ciblées sont autant d'actions réalisées par IRIS-ST, en partenariat avec de nombreux acteurs du secteur. L'IRIS-ST s'attache ainsi à apporter des réponses claires et opérationnelles aux artisans pour maîtriser les risques auxquels ils sont exposés.

Pour en savoir plus : www.iris-st.org

À propos de l'OPPBT

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBT) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantit le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBT est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'expertise pour identifier les solutions de prévention, la promotion en portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'accompagnement des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

Contacts presse

- Albertine MINART, chargée des relations presse CAPEB : a.minart@capeb.fr - 01 53 60 50 84
- Solange DELPECH, service presse OPPBT : solange.delpech@oppbt.fr - 01 46 09 26 76